

L'expérience de
M. Sébastien
Bonnet,
du GAEC
du Frêne

RÉDUCTION DE L'EMPLOI DE PHYTOSANITAIRES EN POLY-CULTURE-ÉLEVAGE



L'Agro-écologie

en marche en Bourgogne Franche-Comté

LOCALISATION

Le Gratteris (Doubs)
500 m d'altitude

SAU : 135 ha

UTH : 2 associés

TYPE DE SOLS :

argilo-calcaires

Atelier 1 :

production laitière

- ◆ 55 VL pour 500 000 L de lait
- ◆ Passage du lait standard à AOP Morbier en 2016
- ◆ Cultures autoconsommées : 6ha d'orge et 4ha de betterave depuis 2016 (arrêt du maïs ensilage)

Atelier 2 :

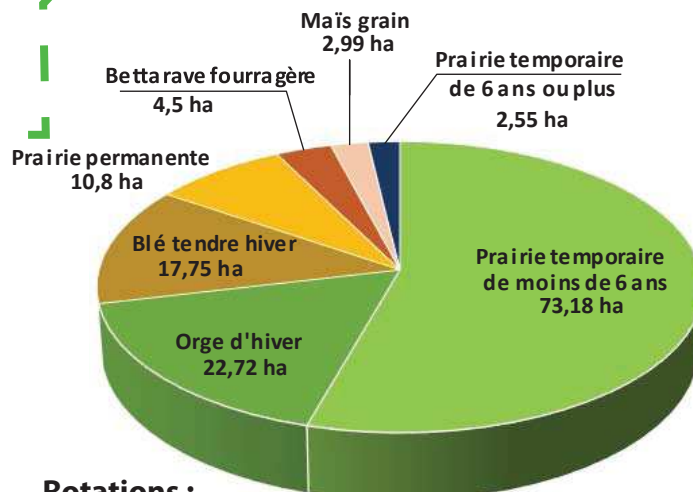
cultures de ventes

- ◆ Blé : 18 ha
- ◆ Orge : 16 ha

TRAVAIL COLLECTIF :

Je suis Président du CETA de Mamirolle et mon exploitation fait partie des fermes DEPHY.

Assolement 2016 :



Rotations :

- ◆ PT / Betterave / Blé / Orge
- ◆ PT / Orge



CONTEXTE

- ◆ Je me suis installé en 1997 sur la ferme de mes parents. Jean-Michel VANICAT a rejoint l'exploitation en tant qu'associé en 2011, après un stage BTS en alternance à la ferme.
- ◆ Historiquement, la ferme produisait du lait standard, valorisé par l'ENIL de Mamirolle à un prix proche de l'AOP Comté. L'exploitation a ensuite rejoint la fromagerie PERRIN en 2004, lorsque l'ENIL a cessé de collecter du lait standard.
- ◆ En 2016, notre fromagerie nous a proposé de nous lancer dans la production de lait AOP Morbier, entraînant un changement de système, avec notamment l'arrêt du maïs ensilage et l'augmentation de la surface en prairie temporaire.
- ◆ Une partie de l'exploitation se situe dans le périmètre de protection du captage d'Arcier. Celui-ci couvre 45 % des

besoins en eau de la ville de Besançon. La surface totale de son bassin versant est de 10 200 ha dont 4 300 ha de SAU exploités par plus de 70 exploitations.

- ◆ Un plan de réduction des transferts de produits phytosanitaires (d'origine agricole et non agricole) est engagé depuis 2003 par la Ville de Besançon avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. La source d'Arcier figure depuis 2010 sur la liste des captages « Grenelle » considérés comme prioritaires.
- ◆ Dans ce cadre, en 2010, nous avons souscrit des MAET pour réduire l'utilisation des herbicides. Dans la foulée, nous nous sommes engagés dans le groupe Déphy pour mener une réflexion collective sur la réduction des intrants phytosanitaires. En 2015, nous avons renouvelé notre engagement dans le nouveau dispositif des MAEC, en intégrant cette fois une réduction sur l'ensemble des produits phytosanitaires. Il faut souligner l'engagement de la Ville de Besançon, qui finance en partie les MAEC.

NOS OBJECTIFS

- ◆ **Je souhaite améliorer mes pratiques pour réduire l'impact de l'exploitation sur l'environnement, dans un contexte particulier d'enjeu « eau potable » avec la source d'Arcier.**
- ◆ Mais l'objectif est double : environnemental et économique. Les produits phytosanitaires, ça coûte cher, si on peut les réduire tout en améliorant nos marges, on a tout gagné.
- ◆ On avait conscience de l'impact négatif des herbicides sur l'environnement et la santé humaine, c'est ce qui nous a motivés pour réduire les quantités utilisées via nos engagements MAET. Ensuite, l'aspect financier a été un levier important : les aides prévues dans le contrat MAET mais aussi la diminution des charges liée à la diminution des achats de désherbants.
- ◆ Enfin, il y avait aussi un challenge à relever : faire aussi bien avec moins de produits en optimisant les traitements, ce qui passe par un meilleur raisonnement du choix du produit, de la dose, des conditions météo, de l'heure du traitement, du stade de l'adventice...



NOTRE STRATÉGIE AGRO ÉCOLOGIQUE

Nous avons modifié notre rotation : par le passé, on avait nos prairies temporaires d'un côté et nos surfaces en céréales de l'autre, qui ne basculaient que rarement en prairie temporaire (une fois tous les 15 ans). Lorsque nous étions encore en lait standard, une fois souscrit l'engagement MAET, nous sommes passés à **6 ans de cultures** (maïs ensilage, blé d'hiver et orge d'hiver) **suivis de 5 ans de prairie temporaire**.

Nous avons fait le choix de modifier notre assolement avec :

- ◆ **Une sole cultivée divisée par 2** (passage de 60 à 30 ha) :
 - arrêt du colza, qui est une culture très consommatrice en produits phytosanitaires (insecticides, fongicides, herbicides). On y faisait systématiquement deux herbicides, ce qui est difficilement compatible avec l'objectif de réduction de l'IFT herbicide fixé dans nos engagements MAE et Déphy.
 - arrêt récent du maïs ensilage, du fait du cahier des charges AOP Morbier suivi depuis 2016
- ◆ En conséquence, augmentation des surfaces en prairies temporaires de 30 ha.
- ◆ Mais le changement le plus important a été **l'arrêt total du glyphosate**, qui était utilisé en déchaumage entre deux cultures et en destruction des prairies temporaires avant le labour. Le glyphosate n'évitait pas la levée d'adventices dans la culture suivante, il fallait donc à nouveau désherber, ce qui faisait grimper notre IFT.
- ◆ Enfin, nous avons déjà introduit une **culture intermédiaire** entre l'orge et le maïs ensilage afin de couvrir les sols. Cela fonctionnait bien pour limiter le développement des adventices et permettait aussi de limiter le lessivage des nitrates.
- ◆ Aujourd'hui, nous reconduisons cette pratique avant betterave, avec les mêmes avantages agronomiques, ainsi qu'entre orge et blé, malgré une courte période d'interculture qui en diminue l'intérêt (obligation liée au critère de Surfaces d'Intérêt Ecologique de la conditionnalité PAC).

ET LA SUITE ?

Nous savons qu'il existe encore des marges de progrès. Nous nous intéressons aux techniques que les bio utilisent pour limiter la pression des adventices dans l'aire d'alimentation du captage d'Arcier (même si ne souhaitons pas aller jusqu'à une conversion de l'exploitation). Mais aujourd'hui, avec le basculement récent vers l'AOP Morbier, notre préoccupation principale est d'optimiser notre nouveau système, avec en priorité la sécurisation de notre système fourrager. D'autant plus que ce choix nous a permis d'augmenter notre surface en prairie temporaire et de réduire celle en céréales, ce qui nous facilite la tâche pour respecter le cahier des charges de notre nouvelle MAEC jusqu'en 2019.

Contact :

fiche réalisée Isaline
EUGENE, Chambre
d'agriculture Interdépartementale
Doubs/Belfort,
service Espaces et Territoires,
03 84 46 61 50

FOCUS SUR NOS PRATIQUES

RÉDUCTION DES INTRANTS PHYTOSANITAIRES



FOCUS SUR NOS PRATIQUES

RÉDUCTION DE L'EMPLOI DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN POLYCLTURE-ÉLEVAGE

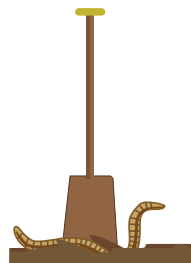
L'expérience de
M. Sébastien
Bonnet, du GAEC
du Frêne, au
Gratteris (25)



Diminution d'intrants



Assolement/rotation



Gestion des sols



Génétique adaptée

ETAPES DE LA MISE EN OEUVRE

En 2010, nous nous sommes **engagés dans la MAET de réduction des herbicides** (diminution de l'IFT herbicides), puis en 2015 dans une MAEC de réduction globale de l'emploi de produits phytosanitaires (IFT herbicides et hors herbicides).

En 2010, nous avons également **intégré un réseau DEPHY** (10 exploitations de polyculture-élevage laitier, 1 exploitation en système allaitant et le lycée agricole de Dannemarie sur Crête), qui permet d'encadrer la démarche de réduction, avec un plan de progrès sur lequel on s'engage. Au niveau du groupe, les axes de travail collectifs ont porté avant tout sur les techniques agronomiques telles que le choix de variétés résistantes aux maladies, le décalage des dates de semis ainsi que l'alternance « labour/non labour » dans le but de limiter les traitements. L'usage de matériel de désherbage mécanique a aussi été envisagé. L'utilisation de couverts végétaux a également été l'une des motivations du groupe.

L'atteinte de mes objectifs de réduction d'emploi de produits phytosanitaires a été facilitée par la **transition de mon système du lait standard vers du lait AOP Morbier**, qui a entraîné une diminution de mes surfaces cultivées (dont maïs ensilage) au profit de prairies temporaires moins consommatrices.

De plus, j'ai employé plusieurs méthodes complémentaires :

- ◆ **Arrêt du colza**, trop consommateur de phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides). Lorsque je me suis engagé, je n'avais pas immédiatement envisagé d'arrêter le colza, mais je me suis aperçu que la réduction des herbicides sur colza était compliquée, l'IFT du colza restait trop élevé par rapport à mes objectifs.
- ◆ **Rotation modifiée**, avec seulement 6 années de céréales avant implantation d'une prairie temporaire
- ◆ Développement de cultures intermédiaires (vesce, trèfle d'Alexandrie et avoine),

- ◆ Amélioration de ma technique du faux-semis,
- ◆ Retard des dates de semis, en lien avec la technique du faux-semis, ça marche !
- ◆ Emploi de variétés plus résistantes aux maladies, selon les disponibilités à la coopérative
- ◆ Arrêt de l'utilisation du glyphosate.



Couvert d'interculture à base de trèfle, avoine et vesce



INTÉRÊTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Notre objectif était d'atteindre la baisse de l'IFT prévue dans le cahier des charges MAET terminée en 2015, tout en maintenant nos résultats économiques. Et nous avons réussi ! **Notre IFT herbicides est passé de 1,55 à 0,83 en 5 ans**, soit un IFT quasiment divisé par 2.

Nos charges annuelles de produit phytosanitaires ont diminué de 30 %, passant de 6201 € à 4511 € au total. En parallèle, nos rendements n'ont pas diminué et notre marge brute est restée stable. Si on compte les aides perçues au titre de notre engagement, on peut même dire que notre marge brute a augmenté.

Ces chiffres ont trait à la période 2010-2015, soit avant la modification de notre assolement lié au cahier des charges AOP Morbier. Nul doute que le bilan sera encore meilleur !



INTÉRÊTS ENVIRONNEMENTAUX

Nous participons à la préservation de la ressource en eau d'Arcier et en plus nous préservons notre santé. Aujourd'hui, la qualité de l'eau s'est améliorée, mais une molécule reste problématique. Il s'agit de l'AMPA, issue de la dégradation du glyphosate. Nous n'en utilisons plus !



ÇA M'A PLU !

- ◆ Ce que je retiens, c'est le travail collectif et les réflexions partagées avec les autres agriculteurs du groupe Déphy et le CETA de Mamirolle. La motivation est toujours la même.
- ◆ A l'inverse, à mon sens le fait de réduire les produits phytosanitaires n'apporte pas de reconnaissance particulière auprès des habitants. Nos voisins ne comptent pas le nombre de fois où on sort notre pulvérisateur, ils ne perçoivent pas les efforts réalisés.. Pourtant, des efforts sont réalisés dans ce domaine, avec l'appui de la Ville de Besançon. Plusieurs reportages ont été diffusés sur France 3 sur le sujet. Mais il faut qu'on devienne plus performants pour savoir communiquer auprès du grand public.



CLÉS DE RÉUSSITE

- ◆ La rotation reste le point clé, c'est ce levier qui a été le plus efficace pour réduire notre utilisation d'herbicides. C'est le point de départ, après le reste suit. Je pense qu'on ne peut pas réussir ce type de démarche en passant à côté.
- ◆ Lorsqu'on entre dans une démarche agroécologique, c'est important de pouvoir s'entourer, aussi bien d'organismes techniques que d'autres agriculteurs. L'accompagnement de la CIA 25/90 permet de savoir où nous sommes en terme d'IFT et d'accompagner le changement sur l'exploitation.

POINTS DE VIGILANCE ET LIMITES

Il faut accepter d'avoir des parcelles un peu sales. Depuis mon engagement, j'ai augmenté mon seuil de tolérance sur la présence d'adventices, maladies ou ravageurs. J'accepte que mes rendements puissent être légèrement inférieurs, ce qui compte à la fin c'est la marge !

Quant à l'augmentation de la part de prairies temporaires, c'est un atout dans nos systèmes de polyculture-élevage.

APPUIS MOBILISÉS

Grâce aux MAET/MAEC et au réseau Déphy, nous avons bénéficié d'un accompagnement important de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25/90, que ce soit sous forme individuelle ou collective.

Finalement, plutôt que de voir la contrainte liée au captage prioritaire, je retiens le bénéfice pour notre exploitation.

En tant que Président du CETA de Mamirolle, je peux également affirmer qu'appartenir à un groupe d'agriculteurs qui vont dans le même sens permet d'aller toujours plus loin et de tester de nouvelles pratiques sans se sentir isolé.

Contact :

fiche réalisée Isaline EUGENE, Chambre d'agriculture Interdépartementale Doubs/Belfort, service Espaces et Territoires, 03 84 46 61 50

Fiche réalisée dans le cadre du Réseau Rural Régional BFC

